

Bonjour à tous,

Pour vous tenir informé de son actualité, de ses démarches et de ses positionnements, l'association citoyenne **Gentilly à Gauche Autrement** a choisi de vous proposer cette lettre d'information web. Brève, elle donne le ton de GGA sur les sujets du moment et les rendez-vous de l'association.

N'hésitez pas à réagir et à partager avec nous vos commentaires sur cette lettre et les sujets qu'elle évoque.

Bonne lecture !

Lettre info web – Numéro 18 - Avril 2018

PROJET DE VILLE, GENTILLY 2030, POURSUIVRE LE DEBAT ET ENGAGER L'ACTION

Le projet de ville « Cap sur Gentilly 2030 » a été présenté le 20 mars. Vous pouvez le trouver sur le site de la ville de Gentilly, www.ville-gentilly.fr/. Il fait suite aux assises de la ville. Celles-ci avaient été présentées comme un moment de prise de décision ensemble sur le futur de notre ville. En fait le processus participatif n'a eu lieu que dans la phase diagnostic (les balades urbaines...). La synthèse (le document final) n'a fait l'objet d'aucun processus participatif, contrairement à ce qui avait été annoncé. C'est très dommage.

In fine, ce projet de ville contient des objectifs ambitieux, comme la requalification de tout le secteur Paul Vaillant Couturier, l'objectif de 10 m² d'espace vert par habitant (6,50 m² aujourd'hui), la volonté d'empêcher la spéculation immobilière en proximité de la future gare Gentilly / Kremlin Bicêtre de la ligne 14 prolongée, ou encore la continuation d'un projet social fort.

Mais, ce projet manque, à notre sens, de souffle, de ligne directrice globale. Le « comment » réaliser n'est pas traité, ni même esquissé. Sur beaucoup de sujets, il n'y a pas véritablement de vision 2030, mais plutôt un commentaire de l'existant.

Néanmoins, ce projet de ville peut et doit désormais être un point de départ pour un approfondissement du débat et aller plus loin. Il faut que cela se fasse avec une démocratie participative qui ne soit pas incantatoire, mais organisée systématiquement, avec des moyens. Chaque thème ou projet doit faire l'objet d'études approfondies sur la faisabilité et le financement. Il faudra en particulier tenir compte du fait que beaucoup de choses ne relèvent plus de la compétence directe de la ville et qu'il va falloir se battre pour des réalisations effectives, aller chercher des financements.

➔ **Notre commentaire** : Pour nous, la démocratie participative n'est ni « à la carte », ni un effet de communication, elle doit être effectivement pratiquée, comme annoncé. Il n'est jamais trop tard, la mise en œuvre du projet de ville doit se faire avec l'implication de tous les acteurs : élus, services, habitants.

BUDGET PARTICIPATIF : LA PAROLE EST-ELLE AUX GENTILLÉENS.ÉENNES ?

Il faut se reporter en 1989, à Porto Alegre au Brésil pour trouver l'origine du "**budget participatif**", c'est à dire l'idée d'associer les citoyens aux décisions budgétaires de leur ville. L'objectif d'alors était de porter les ressources publiques vers les plus démunis. Longtemps promue par les mouvements altermondialistes, cette idée a mis quelques années avant de se propager en Asie, en Afrique et enfin en Europe, expérimentée d'abord par les municipalités de gauche.

Aujourd'hui, il s'agit d'en définir les termes tels qu'ils sont utilisés afin de ne pas faire de confusion.

"Participer au budget d'une commune", c'est s'intéresser au fonctionnement d'un budget municipal dans ses grandes lignes afin d'en comprendre la mécanique et de pouvoir y prendre une part active - questions à poser, choix à faire - principalement en ce qui concerne les investissements.

Règles, contraintes, objectifs, vocabulaire sont autant de freins rébarbatifs, voire incompréhensibles pour le ou la citoyen(enne) qui voudrait s'y impliquer. Aussi à l'initiative du Conseil de Quartier Centre ville/Frileuse, l'idée est née de mettre en place un groupe de travail inter quartiers qui "dédiaboliserait" le sujet et mettrait à la portée de tous le fonctionnement d'un budget municipal, afin de pouvoir via son CdQ, donner un avis pertinent et faire éventuellement des propositions. Ce travail de plusieurs mois s'est concrétisé par l'édition d'un livret " Le budget de la ville, l'affaire des citoyens", disponible sur demande en mairie ou auprès de son CdQ.

Dans le cadre d'une démocratie participative, l'application de cette idée a conduit les municipalités à mettre en place un **"budget participatif"**. Il représente un pourcentage du budget global d'investissement de la ville, à la portée de citoyens individuels, d'associations ou de collectifs pour présenter un projet destiné à améliorer la vie dans un quartier ou dans la ville entière qui sera soumis au vote des citoyens.

En France, l'intérêt de cette forme de démocratie va croissant (6 villes en 2014, 47 en 2017). Il est toutefois à noter que l'objectif premier de Porto Alegre n'apparaît plus dans les projets actuels français, davantage tournés vers les loisirs, le bien-être ou le sport.

Si le budget participatif parisien est le plus ambitieux avec 41€/habitant, la moyenne française se situe autour de 9€ représentant 5% environ du budget Investissement. En 2018 Gentilly consacrera 8% de son budget Investissements à ce budget participatif soit environ 7€/ habitant /an. Les projets pour cette première année dans notre ville étaient à déposer avant le 15 avril. À suivre....

🚩 Notre commentaire : *A Gentilly, c'est donc une première année pour le budget participatif (seuls des investissements de compétence communale sont concernés), une année d'expérimentation sans doute. Il faudra certainement pour 2019 ajuster la procédure, la communication, après un premier bilan.*

BUDGET 2018, LA RECHERCHE DE MARGES DE MANOEUVRE

Le budget 2018 est encore marqué principalement par les deux phénomènes suivants :

- La poursuite de la diminution de certaines recettes : la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat continue de baisser (- 9 % par rapport à 2017) et la fiscalité économique sur les entreprises (ex taxe professionnelle), qui nous était reversée dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, reste désormais au territoire de la Métropole. Ce dernier manque est dû au fait que les nouvelles lois ne permettent plus ces reversements.
- Le niveau d'endettement, lié à la rénovation du Chaperon Vert, reste élevé et sa résorption est handicapée par la baisse des ressources, non prévue lorsque les emprunts ont été contractés.
- Pour retrouver des marges de manœuvre, deux actions sont entreprises :
 - ✓ Les dépenses sont contenues, comme les dépenses courantes (- 4 %) et les dépenses de personnel (- 0,2 %).
 - ✓ Des cessions d'actifs immobiliers en 2017 et 2018 (terrains Vachon, Hôtel Cecilia pour environ 13 M€) vont permettre un désendettement à hauteur de près de 7 M€.

Pour autant, le niveau d'investissement reste très bas pour 2018 (1,5 M€) et ne permettra que tout juste l'entretien courant. Cette prudence est explicable pour 2018, la priorité est au désendettement et il reste des incertitudes sur les recettes futures (suppression de la taxe d'habitation...). En revanche les prévisions affichées pour les années qui suivent jusqu'à 2021 sont à peine supérieures et cela est moins compréhensible et inquiétant. Il est nécessaire d'avoir une vision plus claire pour ces années. Il faut d'urgence travailler à un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui affine les possibilités d'autofinancement et de reprise d'une politique d'emprunts « raisonnable ». En effet, de nombreux investissements deviennent urgents : rénovation de l'école Barbusse, du gymnase Maurice Baquet, nécessité d'une école nouvelle à terme avec l'augmentation de la population, accompagnement de la restructuration de Reine Blanche...

🚩 Notre commentaire : *S'impliquer et donner un avis avant le vote du budget, tel qu'il est indiqué dans la charte des Conseils de Quartier, nécessite d'avoir le temps pour le faire. Cette année encore, le délai d'une semaine entre l'information aux Conseils de Quartier et le vote en conseil municipal est tout à fait insuffisant. D'autre part, dans la situation d'un budget tendu et contraint, aucune part n'a été laissée*

aux citoyens pour exprimer leur choix entre plusieurs possibilités d'investissement. Une occasion manquée de démocratie participative ?

TROIS QUESTIONS À AGNES ET MYRTILLE, NOUVELLES MEMBRES DE GGA

*** Depuis quand et pourquoi avez-vous rejoint GGA ?**

Nous connaissons GGA depuis plusieurs années par le biais des conférences et la lettre d'information. L'intérêt porté à Gentilly en tant que citoyennes nous a amenées à vouloir agir pour le bien commun. GGA étant une association de citoyens, cela nous a semblé plus porteur pour agir et débattre.

*** En dehors de GGA, avez-vous d'autres implications dans la ville ?**

Oui, à l'association France Palestine Solidarité, dans les ateliers d'artistes de l'ancien collège Pierre Curie, à l'Amicale des locataires du 162, au Conseil d'administration du CCAS.

*** Sur quels sujets souhaiteriez-vous vous investir au sein de GGA ?**

Le devenir de l'ancien Collège Pierre Curie, des actions concrètes et visibles pour le bien de tous, tout en gardant à l'esprit l'utilité sur le long terme.

Notre conclusion : GGA apparaît comme une force positive au sein de la municipalité et permet de rendre visibles les axes d'amélioration possibles dans la ville.

LES COMPTEURS LINKY, UN DANGER ?

Le mouvement de refus d'installation de ces compteurs prend de l'ampleur. La CNIL a retoqué le système de collecte et de diffusion des données, ENEDIS doit revoir sa copie.

Certains maires commencent à refuser les Linky sur leurs communes.

🔗 Notre commentaire : l'installation de ces nouveaux compteurs est prévue en 2019 pour Gentilly. C'est dès aujourd'hui qu'il faut rester mobilisés, attentifs à l'élargissement des refus, voire les rejoindre.

LOI DROIT D'ASILE / IMMIGRATION, INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS A LA REUNION DE LA DEPUTEE ALBANE GAILLOT

Une cinquantaine de personnes ont assisté le 22 mars à la réunion/ débat portant sur le projet de loi asile et immigration, organisée par Albane Gaillot, députée du Val De Marne en présence de Pierre Henry, directeur de France Terre d'Asile.

De nombreuses associations étaient présentes, elles ont toutes exprimé leurs inquiétudes sur ce projet de loi qui dégradera la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères par un affaiblissement des droits fondamentaux des personnes. Plusieurs associations se sont élevées sur le "tri" des personnes étrangères "protégeant l'un, les demandeurs d'asile, pour mieux réprimer l'autre, les autres migrants". Mais, en fait, "Contrairement au discours qui veut que tout soit fait en faveur du demandeur d'asile, il est en réalité maltraité par ce projet", comme l'avait déjà souligné Jacques Toubon, le défenseur des droits. Quelques exemples: Le projet de loi fragilise la procédure de demande d'asile en diminuant le délai d'appel à la Cour nationale du droit d'asile, en multipliant les procédures accélérées ou encore en supprimant le recours suspensif...

Quant aux autres, ceux dont on ne veut pas, les migrants qui fuient la misère, la faim, ils doivent être expulsés, poursuivis... quelques exemples, allonger la durée de rétention, une mesure inefficace qui ne fait qu'augmenter les souffrances et les traumatismes, expulser sans attendre la décision d'un juge, utiliser une justice d'exception par visio- conférence.....

Toutes ces questions ont été développées auprès de Mme Gaillot. Elle a donc été alertée par les associations présentes sur les dangers de ce projet de loi qui malmène la dignité des personnes étrangères et qui présente l'étranger comme un danger alors même que certaines associations ont souligné que les migrants représentaient une chance pour nous, apportant leur culture, leur volonté de travailler dans les secteurs que les Français rejettent

🔗 Notre commentaire : Ce projet de loi ne répond pas aux enjeux migratoires de notre temps. Que nous le voulions ou pas, les flux migratoires continueront. Il faut mettre en place une autre politique migratoire accueillante et respectueuse des droits.

LA GIRAFE DU CHAPERON VERT ET LE LION DU 162 GABRIEL PERI

La réhabilitation de six bâtiments au Chaperon vert, côté Gentilly, s'est achevée fin novembre 2017 avec l'installation d'une girafe en résine grandeur nature, au « pelage » assorti aux points de couleur des façades rénovées. Arrivée fin 2017 dans le quartier à l'angle des deuxième et troisième avenues, la girafe est vite devenue un point de repère pour s'orienter dans le quartier en mutation. Dans ce cadre de vie renouvelé, la girafe y apporte une contribution joyeuse et artistique. L'artiste gentilléen Morne, qui a déjà conduit des ateliers Street art dans le quartier, a réalisé une fresque sur le transformateur qui porte la girafe la mettant ainsi en valeur. Le 24 mars a eu lieu, l'inauguration de la fresque dans une joyeuse ambiance...

Dans le quartier Gabriel Péri, des habitants et des associations, Espoir, les p'tits héros du quotidien ...ont dessiné une superbe fresque, haute en couleurs, dominée par un lion bien sympathique.

➤ **Notre commentaire** : *Bravo et merci aux artistes, habitants, associations qui agissent pour embellir nos quartiers*

Adhésion à Gentilly à Gauche Autrement

Vous êtes intéressé(e) par notre démarche ? Vous souhaitez nous rejoindre ? Nous serons ravis d'échanger avec vous. Votre adhésion nous aide dans notre action.

Après, chacun participe en fonction de ses possibilités et contribue financièrement comme il peut.

Nom : Prénom :

Courriel : Tél : Portable

Rue : Bât, étage :

Code postal : Ville :

La cotisation annuelle est fixée à 40 € pour tout adhérent, ramenée à 10 € pour les chômeurs et toute personne ayant des difficultés particulières. En pratique, chacun contribue selon ses possibilités, plus ou moins 40 €. Un reçu vous sera délivré, vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux.

A compléter et à retourner à **Gentilly à Gauche Autrement, 8 rue du Président Wilson – 94250 Gentilly.**
Chèque à l'ordre de Gentilly à Gauche Autrement. gentillyautrement@gmail.com